



INTÉGRATION HARMONIEUSE DES PROJETS DANS LES PAYSAGES

Les paysages sont de plus en plus considérés comme des éléments valorisés de l'environnement et sont intégrés dans les évaluations environnementales (ÉE), où ils peuvent représenter à la fois un enjeu socioculturel immatériel, écologique et économique important. L'analyse paysagère ainsi que les études d'impact environnemental et social (ÉIES) sont autant d'outils utilisés afin de planifier l'intégration harmonieuse des projets dans les paysages d'accueil. L'AQÉI en a fait le thème de son congrès annuel en 2022 sous le titre : *Regarder le paysage par la lunette de l'évaluation d'impacts*.

LES PAYSAGES DANS L'ÉE

Après de premiers progrès durant les années 80, c'est durant la décennie suivante qu'un tournant important s'opère, avec le développement par Hydro-Québec, de nouvelles méthodes spécialisées et harmonisées d'étude du paysage, qui sont encore utilisées.^{1,2} Aujourd'hui, celles-ci sont complétées par l'avènement des outils numériques, qui ont permis un bond en avant dans la planification et la prévisualisation de l'intégration des projets dans les paysages récepteurs à l'aide de simulations visuelles de plus en plus sophistiquées et réalistes.

Lors de l'ÉIES, il est demandé aux initiateurs de détailler les impacts visuels générés par leurs projets sur les paysages récepteurs d'intérêt, et de prévoir des mesures d'atténuation ainsi qu'un suivi pour s'assurer que les installations s'inséreront au mieux dans le paysage.³ La protection

du patrimoine paysager est donc un enjeu potentiel de l'étude.

Les différentes phases de consultation ainsi que les audiences publiques du BAPE, sont également des moments où l'enjeu paysager revient très souvent, les populations affectées pouvant alors exprimer leurs inquiétudes quant à l'atteinte de leur milieu de vie.⁴

EXEMPLE MÉTHODOLOGIQUE : L'ÉVALUATION DES PAYSAGES D'HYDRO-QUÉBEC^{1,2}

Du fait du manque de définition universelle de ce que représente le paysage, les institutions ministérielles et étatiques utilisent des méthodes d'évaluation paysagères différentes. Néanmoins, celle développée par Hydro-Québec au début des années 90 a été largement reprise jusqu'à aujourd'hui et permet d'agir sur les impacts visuels des projets en intégrant dans sa réflexion à la fois les écosystèmes

naturels et humains affectés, l'aspect visuel du paysage récepteur et la valorisation de celui-ci.

Six étapes se suivent dans cette méthode :

- ⇒ La définition de la problématique paysagère suscitée par le projet
- ⇒ L'inventaire (caractérisation) du paysage, qui permet d'identifier les éléments paysagers affectés et leurs caractéristiques naturelles et humaines. Les éléments d'intérêt du patrimoine bâti sont également inventoriés.
- ⇒ L'analyse de sensibilité et de résistance, où on cible les enjeux paysagers affectés en étudiant l'importance des impacts appréhendés et la valeur accordée aux éléments du paysage affectés
- ⇒ L'élaboration des variantes du projet, en tenant compte des éléments précédents. L'analyse comparative de ces variantes et le choix de la variante préférable
- ⇒ L'évaluation finale des impacts visuels

Il résulte de cette méthode la notion de résistance paysagère, qui permet de déterminer l'impact visuel de la variante étudiée. Plus celle-ci est grande, plus

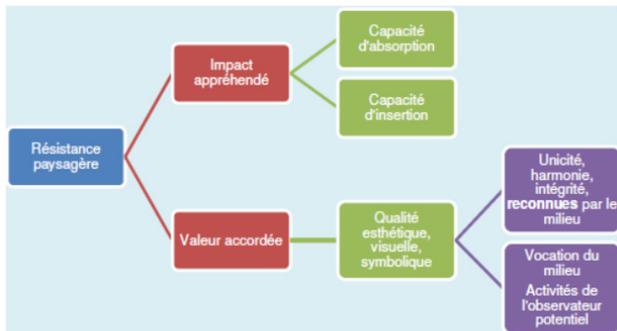


Figure 3.1 : Critères d'évaluation de la résistance paysagère par HQ (compilation d'après Groupe Viau inc., 1993, p. 24 et Bourgie, 2008, p. 4 et 5)

l'impact visuel est important et modifie en profondeur le paysage récepteur.

UN CADRE LÉGISLATIF FOURNI, MAIS PERFECTIBLE

Au Québec, de nombreuses lois ainsi que des règlements et directives ministériels

reconnaissent l'importance des paysages et régissent leur modification et leur utilisation, comme la LQE, ou celles sur la conservation du patrimoine culturel ou sur le développement durable.^{1 4}

Les pratiques de considération des paysages par l'ÉE présentent encore des défis d'amélioration dans l'avenir.⁵ Nul doute qu'une définition commune interinstitutionnelle aiderait à une harmonisation, et donc à une amélioration des méthodes et des critères d'évaluation utilisés. On remarque également que le paysage est essentiellement étudié à travers sa qualité visuelle, et beaucoup moins par les valeurs environnementales, sociales, culturelles et économiques qu'il représente.

Enfin, bien que les paysages exceptionnels soient assez solidement considérés, il n'en est pas toujours de même pour ceux qui sont plus ordinaires.



POUR EN SAVOIR PLUS

¹ Hydro-Québec. (2013). Synthèse des connaissances environnementales pour les lignes et les postes, 1973-2013 : paysage Hydro-Québec. (1992). Méthode d'évaluation environnementale lignes et les postes, Le Paysage préparé par le Groupe Viau et le Group conseil Entraco. 325p. Hydro-Québec. (1990). Méthode d'évaluation environnementale, Lignes et postes. Montréal. Hydro-Québec. 321 p..

² Gélinas, M. (2013). Concept englobant du paysage et évaluation environnementale? Une nouvelle approche de la valeur du paysage. Mémoire présenté au Centre universitaire de formation en environnement, Montréal, 97 pages.

³ MELCC. (2018). Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

⁴ Paquette, S., Poullaouec-Gonidec, P., Domon, G., Québec (Province). Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, et Chaire UNESCO paysage et environnement. (2008). Guide de gestion des paysages au Québec : lire, comprendre et valoriser le paysage (Ser. Publications gouvernementales du Québec en ligne : monographies). Culture, communications et condition féminine Québec. Retrieved 2022, from <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/1762586>.

⁵ Brisson, G. (dir.) (2019). Le paysage dans les évaluations environnementales : bloc thématique 5 : projet de recherche ATISÉE (analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale), Rimouski, Québec : Université du Québec à Rimouski, disponible sur le site EE@uqar.ca.